GALICA

Compte-Rendu N°03/2017 du Comité de Sélection du 12 décembre 2017 à 14h30

GALPA des Iles aux Calanques

CRPMEM PACA, 26 quai de rive neuve, 13007 Marseille

Ordre du Jour :

1- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°1 : ***« Développement d'un circuit court de vente au Port-Pothuau aux Salins d'Hyères », porté par l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins ;***
2- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°3 : ***« Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans territoire du Parc National des Calanques », porté par l'Atelier Bleu-CPIE Côte Provençale ;***
3- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°5 : ***« Projet SALSA : Étude et restauration des Salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire, suivi du peuplement de poissons juvéniles et du rôle de nurserie des Salins d'Hyères », porté par le GIS POSIDONIE ;***
4- Animation 2018 et coopération ;
5- Questions diverses.

GALICA

Membres du Comité de sélection présents :

Répartition des sièges au comité de sélection				
Sièges	**Collèges**	**Institutions**	**Représentants**	
Public	**Collectivités Territoriales**	Métropole Aix-Marseille-Provence	Titulaire **: Éric DIARD**	
			Suppléant : **Stéphane MARCIE**	
		Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée	Titulaire : **Cécile MARTINEZ**	PRESENTE
			Suppléant :	
		Communauté de Communes Méditerranée-Porte des Maures	Titulaire : **Gil BERNARDI**	
			Suppléant :	
		Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez	Titulaire : **Jean-Philippe MORIN**	
			Suppléant : **Maéva RINCE**	PRESENTE
	EPA	Parc national de Port-Cros	Titulaire : **Florence VERDIER**	
			Suppléant : **Elodie DURAND**	PRESENTE
		Parc national des Calanques	Titulaire : **Nicolas CHARDIN**	EXCUSE
			Suppléant **: Patrick BONHOMME**	PRESENT
Privé	**Professionnels**	Coopérative maritime (les fermes aquacoles de Tamaris)	Titulaire : **Olivier OTTO**	EXCUSE
			Suppléant :	
		Prud'homie des Bouches-du-Rhône *	Une représentation tournante selon l'ordre alphabétique	Thierry Gelli Marseille
		Prud'homie du Var *	Une représentation tournante selon l'ordre alphabétique	Cédric Bindewald Sanay-sur-Mer
	Filière Avale	Provence Filière Mer	Titulaire : **Didier DE VANDEUL**	EXCUSE
			Suppléant :	
	Associations	La Touline	Titulaire : **Marina JOVANOVIC**	EXCUSE
			Suppléant :	
		Pôle Mer Méditerranée	Titulaire : **Robert GANDOLFO**	EXCUSE**
			Suppléant :	
	Interprofessionnel	CRPMEM PACA	Titulaire : **Christian MOLINERO**	PRESENT
			Suppléant : **Christine PONCHARREAU**	
		CDPMEM 83	Titulaire : **Pierre MORERA**	PRESENT
			Suppléant : **Sébastien ZADEYAN**	

**M. GANDOLFO Robert étant excusé, il a fait parvenir au comité de sélection le résultat de son vote relatif aux 3 projets étant à l'ordre du jour.

Invités présents :

M. le chargé de projet Pêches Maritimes et FEAMP, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. ESCAFFRE Laurent,

M. le chargé de mission, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. ULRICH Alexis,

M. le chargé de Développement PME-PMI/PACA, Crédit Maritime, M.PECORINI Jean-Luc,

M. l'ingénieur de recherche, GIS Posidonie, M. ASTRUCH Patrick, porteur de projet.

Équipe technique du CRPMEM PACA

Mme la Directrice, Mme HÉNISSART-SOUFFIR Clara,

Mlle la chargée de l'animation du GALICA, Mlle ARADAN Aurélie,

M. le chargé de mission administratif du GALICA, M. DUCHEMIN Marc,

Avertissement : le présent compte rendu ne retranscrit pas au mot près les prises de parole. Il s'agit d'une synthèse sauf lorsque les orateurs demandent une prise de note plus précise

8 membres titulaires étaient présents sur 14

M. MOLINERO, Président du GALPA des « Iles aux Calanques », constate que le quorum est atteint à 14h50, il remercie les participants présents de leur venue et ouvre la séance du comité de sélection.

Il fait un point sur la procédure de vote dans le cadre du système de notation, afin d'améliorer la méthode utilisée lors du dernier comité de sélection. Ainsi, il explique que désormais chaque membre du comité de sélection remplira sa propre grille de notation et que le dépouillement de chaque vote se fera pendant le déroulement du comité de sélection. Les résultats seront ensuite annoncés.

M. DUCHEMIN porte à la connaissance des membres du comité de sélection, que M. GANDOLFO représentant de Pôle Mer Méditerranée bien qu'étant excusé pour ce comité de sélection, a fait parvenir les grilles de sélection correspondantes à chaque projet et le résultat de sa notation. Il souhaite connaître l'avis des membres du comité quant à la prise en compte ou non de son vote, tout en précisant que cette procédure n'est pas prévue dans le règlement intérieur mais pas non plus expressément exclue.

Décision : Aucun membre du comité ne s'y opposant, le comité de sélection adopte à l'unanimité de ses membres la prise en compte du vote de M. GANDOLFO Robert représentant du Pôle Mer Méditerranée.

Mlle ARADAN présente alors l'ordre du jour en précisant que les points 2 et 3 seront inversés parce que Mme LECOMTE Camille (ATELIER BLEU - CPIE COTE PROVENCALE) référente projet, ne sera disponible par téléphone qu'à partir de 16h du fait de son arrêt maladie. Mlle ARADAN vérifie que l'ensemble des membres du comité de sélection aient bien reçu les documents de séance et rappelle le déroulement de la séance.

1- **Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°1 : « Développement d'un circuit de vente au Port-Pothuau aux Salins d'Hyères », porté par l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins**

Mlle ARADAN, présente le projet porté par « l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins » s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°1 « Favoriser la vente directe et les circuits courts » au Port-Pothuau aux Salins d'Hyères. Les objectifs de ce projet sont de favoriser la vente directe et les circuits courts, favoriser une meilleure gestion et valorisation des ressources halieutiques, d'améliorer la rentabilité des entreprises de pêche et de renforcer la place de la prud'homie des patrons pêcheurs dans le tissu socio-économique local.

Concrètement le projet consiste dans la création et l'aménagement d'un local aux normes qui deviendra le lieu de pesage, de stockage et de conservation des poissons. Il est également prévu l'installation d'un étal de vente fixe pour la vente directe au consommateur et un volet communication pour faire connaître au plus grand nombre les espèces vendues, les jours, les horaires de vente et communiquer sur le métier de la petit pêche.

Le calendrier prévu est le suivant : la date de commencement de l'opération est fixée au 1er janvier 2018 et la date d'achèvement de l'opération au 31 octobre 2018.

M. MORERA souhaite reprendre l'historique de la section prud'homale des Salins et explique plus en détails le projet. Il y a actuellement 10 pêcheurs dans la section, 9 navires de pêches et un local qui nécessite d'être réhabilité. Les pêcheurs pratiquent diverses méthodes de pêche aux petits métiers et ont décidé de créer un marché au poisson, difficile à faire connaître au début. Néanmoins, ils ont eu l'idée de prendre les numéros de portable des clients et disposent désormais d'un fichier contact de plus de 1 000 personnes qu'ils informent des jours et horaires de vente et de la pêche du jour. Ils se rendent également sur plusieurs marchés et vendent sur place.

Le projet actuellement présenté dans la fiche projet ne constitue qu'une partie de ce qui est envisagé de réaliser sur le site des Salins. Dans 4 à 5 ans ils souhaiteraient installer sur place un « food truck » au cul du bateau, pour valoriser les espèces peu connues. A la base, le projet a été chiffré à hauteur de 350 000 € mais ils ont souhaité morceler le projet et se sont rapprochés de Toulon Provence Méditerranée et de la Mairie de Hyères pour envisager les financements possibles.

Mlle ARADAN précise le plan de financement de la fiche projet. Il prévoit un coût total éligible de 143 725 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif du projet, que les bénéficiaires soient collectifs et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 57 490 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 57 490 € et l'autofinancement apporté par « l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins » sera de 20 %, soit 28 745 €. Les dépenses portent principalement sur de l'achat de matériel et d'équipement (chambre froide, étal de vente, balances, machines à glace…), mais également sur des frais de personnel relatif à l'embauche d'un salarié. Elle précise que le plan de financement sera réévalué par la suite.

M. MORERA ajoute qu'en ce qui concerne l'embauche d'un salarié, ils ont déjà plusieurs personnes en tête. Il s'agira d'un(e) coordinateur(trice) de projet, car ils ne souhaitent pas prendre de risque avec la gestion des financements FEAMP.

Mme MARTINEZ évoque le fait que le projet est programmé pour commencer début 2018, et souhaiterait connaître la durée de l'instruction complète du dossier. De plus, elle demande si des avances sont envisageables dans le cadre du programme.

Mlle ARADAN répond qu'il faut compter le temps du montage complet du dossier avec les porteurs de projet avant que la région puisse commencer l'instruction. Une fois cela fait, le temps d'instruction est de minimum 1 mois.

M. ASTRUCH demande à partir de quel moment les dépenses sont éligibles.

M. ULRICH revient sur la question des avances et précise que dans le cadre de ce programme européen il n'y a pas d'avance de prévu, le paiement sera dissocié entre la subvention régionale et celle européenne. La part régionale peut permettre une avance. Au niveau de l'éligibilité des dépenses, il explique que le projet ne doit pas être matériellement achevé ou totalement mis en œuvre avant que la demande de financement au titre du programme ne soit soumise par le bénéficiaire au service instructeur (SMER-Région).

M. ULRICH demande des précisions sur le financement envisagé pour l'investissement matériel auprès de Toulon Provence Méditerranée et la commune de Hyères.

M. MORERA répond que le matériel qui sera éventuellement financé par ces 2 collectivités sera sorti du projet.

Mlle ARADAN rappelle que l'objectif aujourd'hui et d'avoir un avis d'opportunité par rapport au projet envisagé et par la suite d'aider les porteurs à affiner le projet et de compléter la partie portant sur l'autofinancement, car les porteurs sont toujours à la recherche de soutien. C'est un projet qui part de zéro dans un port en croissance.

M. MORERA précise qu'ils ont été obligés de morceler le projet car pour le moment ils n'ont pas la trésorerie nécessaire, néanmoins ils se sont rapprochés d'organismes comme France Filière Pêche et le MedPAN pour solliciter leur concours. Actuellement, parmi les membres de la section, il y a beaucoup de jeunes qui ne peuvent pas se permettre de financer le projet.

M. MOLINERO explique également que suite à la sortie de flotte des ganguis, le port des Salins n'avait plus d'activité de pêche mais que depuis quelques années et la relance d'une nouvelle dynamique la croissance de ce port est à nouveau amorcée. Il y a un fort potentiel de consommateurs notamment du fait de la proximité de la ville de Hyères et le port dispose d'atouts non négligeable comme par exemple un parking accessible aux consommateurs.

M. MORERA souhaite une belle halle de vente, attractive pour le consommateur car actuellement ce n'est pas le cas ils travaillent dans de mauvaises conditions.

Mme DURAND trouve qu'il y a un manque de vision globale du projet mais qu'il ya un intérêt fort et qu'il faudrait voir l'ensemble du projet.

M. MORERA explique que quoi qu'il arrive ils avanceront pour monter ce projet. Il précise que le maire de La-Londe-des Maures souhaiterait qu'à terme ils puissent faire de la sensibilisation

auprès des écoles. Ce qui est présenté aujourd'hui au comité c'est la base pour mener à bien ce projet et par la suite il y aura de la pédagogie, de la sensibilisation, des expositions.

Mme MARTINEZ précise que Toulon Provence Méditerranée soutien le projet et qu'elle souhaite apporter leurs concours pour que l'association puisse au moins avoir le minimum.

Mme DURAND souhaiterait avoir des précisions sur l'embauche évoquée dans le projet.

M. MORERA répond qu'il s'agira d'une embauche d'un(e) coordinateur(trice) de projet, pour notamment faire du reporting sur plusieurs années, coordonner le travail collectif et assurer le suivi du nouveau site de vente. Il évoque ensuite le fait qu'ils ne savent pas vraiment quelle forme de structure adoptée pour le financement (l'association ? la section ?) et que le problème est que la section ne dispose pas de la personnalité morale leur permettant en autre de recourir à des prêts.

M. PECORINI précise que les frais bancaires seront marginaux au vu du projet mais que la section ne dispose pas de numéro SIRET et que par conséquent nous sommes plus en présence d'un problème de situation organisationnelle, la section ne disposant ni de la personnalité morale ni de la personnalité juridique.

M. MORERA rappelle qu'ils se sont rapprochés de France Filière Pêche et du MedPAN pour solliciter des financements.

Mlle ARADAN interroge les membres du comité de sélection pour savoir si selon eux le projet porté par l'association s'inscrit bien dans la thématique stratégique du GALPA. Elle précise à nouveau que le projet sera affiné par la suite notamment sur la partie financière.

Mme DURAND répond que le projet répond bien aux objectifs stratégiques voulus par le GALPA et qu'il s'inscrit même dans les objectifs de la Charte du Parc national de Port-Cros (mesure 3.4.6), Charte qui a été à l'origine même de la stratégie établie dans le dossier de candidature.

M. ULRICH trouve que la volonté du porteur de projet de réaliser un beau projet est manifeste mais que néanmoins selon lui au niveau du contenu et du cadrage financier, le projet n'apparaît pas encore mature.

M.MORERA répond que pour lui le projet est mature, mais qu'ils ont été obligés de le morceler pour pouvoir avoir accès aux financements FEAMP. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est que la base du projet.

Aucune des personnes présentes ne s'y opposant. La notation du projet « Études visant à favoriser un développement de la vente de poissons locaux en circuit court sur la zone du GALICA », porté par le CRPMEM PACA peut débuter.

Conformément à l'article 12 paragraphe 3 du règlement intérieur du comité de sélection, l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins représentée par M. MORERA, étant directement concernée par le dossier soumis au vote lors de la séance, ne participe pas au vote concernant ce dossier.

Résultats de la notation de la fiche projet :

	Moyenne des Notes
qualité de l'opération sur 16 points	13,12
qualité du montage de l'opération sur 11 points	8,75
critères spécifiques de la fiche-action ciblée sur 6 points	5,62
TOTAL sur 33	27,40
ramené sur 20 points =	**16,66**
AVEC NOTE ELIMINATOIRE A 10/20	

La grille de sélection ayant servi au dépouillement, comportant le détail des notes attribuées par critères, sera fournie en annexe du présent compte rendu.

Décision : *Le comité de sélection décide d'attribuer la note de **16,66** sur 20 et décide en conséquence de rendre un **avis d'opportunité Favorable** sur le projet « Développement d'un circuit court de vente au Port-Pothuau aux Salins d'hyères », porté par l'Association pour l'avenir des pêcheurs des Salins et s'inscrivant dans la fiche action n°1. Ce dernier peut dès lors déposer un dossier de demande au titre du Programme Opérationnel du FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020, auprès du GALPA des Iles aux Calanques.*

7 *Conformément à l'article 12, paragraphe 2 du règlement intérieur du comité de sélection, relatif aux décisions du comité de sélection, les avis d'opportunité et de sélection sont adressés aux porteurs de projet sous 15 jours.*

2- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°5 : « Projet SALSA : Étude et restauration des Salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire, suivi du peuplement juvéniles et du rôle de nurserie des Salins d'Hyères », porté par le GIS POSIDONIE

Mlle ARADAN présente la synthèse du projet « Projet SALSA : Étude et restauration des Salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire, suivi du peuplement juvéniles et du rôle de nurserie des Salins d'Hyères », porté par le GIS POSIDONIE et s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°5, « Favoriser l'amélioration des connaissances et leurs valorisations ».

Les objectifs du projet sont d'améliorer les connaissances sur le peuplement de poissons juvéniles en faisant un état des lieux du rôle de nurserie des parties lagunaires des Salins. L'opération consiste à étudier la fonction de nurserie des salins en effectuant un recensement des juvéniles de poissons par 2 campagnes de pêches accompagnées de quelques pêches complémentaires, suivi d'une analyse de relevés physico-chimiques de la zone, pour finir par des échanges avec les acteurs du territoire sur la mise en place d'éventuelles mesures de gestion.

Elle précise que le projet commencera en janvier 2018 et s'achèvera en décembre 2018.

Le plan de financement de la fiche projet prévoit un coût total éligible de 37 500 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif de ces études, que les bénéficiaires soient

collectifs, du caractère innovant et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 15 000 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 15 000 € et l'autofinancement apporté par le GIS POSIDONIE sera de 20 %, soit 7 500 €.

M. ASTRUCH précise aux membres du comité de sélection que le GIS POSIDONIE est un partenaire historique du Parc national de Port-Cros. A l'origine, le projet SALSA était plus important et visé à actualiser les connaissances sur les habitats lagunaires, améliorer les connaissances sur le peuplement de poissons juvéniles en faisant un état des lieux du rôle de nurserie des salins, apporter un éclairage aux modes de gestion actuels en tirant leçon des erreurs du passé ou en redécouvrant des pratiques oubliées et la mise en œuvre de mesures de gestion et de restauration de la continuité mer-lagune des Salins d'Hyères. Cela devait se faire en 4 volets (étude de la fonction nurserie des poissons côtiers des salins : les habitats, étude de la fonction nurserie des poissons côtiers des salins : les juvéniles, des enquêtes historiques et la mise en place de mesures de gestion et de restauration intégrées.

M.MORERA explique qu'effectivement sur les salins d'Hyères, la communication entre les salins et la rade se fait mal et par conséquent voit un intérêt important à sa restauration. Il demande à savoir dans quel but et sous quelle forme la pêche scientifique sera effectuée.

M. ASTRUCH répond qu'elle sera réalisée par un pêcheur professionnel en la personne de M. Benoît PERRIN sous forme de prestation à l'aide de filets pour pêcher les juvéniles dont la maille ne sera pas supérieure à 6 mm et ceux-ci seront alors marqués. M. PERRIN a été choisit par le GIS parce qu'il s'intéresse depuis très longtemps à ce sujet et le rôle que peuvent avoir les salins dans la fonction de nurserie.

M. MORERA demande à ce que la prestation (pêche) soit proposée également à au moins 3 autres pêcheurs (des jeunes notamment). Il ajoute qu'il est très intéressé pour communiquer et sensibiliser avec les autres pêcheurs sur le sujet du marquage afin notamment de pouvoir avoir leurs retours. Il souhaiterait savoir si une étude de salinité est prévue dans le cadre de ce projet.

M.ASTRUCH répond qu'il en a déjà en place et qu'il y a effectivement des leviers d'actions sur lesquels on peut agir.

M. MOLINERO soulève le fait que les sections de Giens et des Salins sont citées comme partenaires et souhaiterait qu'à l'avenir pour ce genre de projet il y ait un écrit d'engagement mentionnant le fait que l'ensemble des membres d'une prud'homie soient informés du ou des partenariats à venir, et pas seulement une seule personne.

Aucune des personnes présentes ne s'y opposant. La notation du projet « Projet SALSA : Étude et restauration des Salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire, suivi du peuplement juvéniles et du rôle de nurserie des Salins d'Hyères », porté par le GIS POSIDONIE peut débuter.

Résultats de la notation de la fiche projet :

	Moyenne des Notes
qualité de l'opération sur 16 points	11,5
qualité du montage de l'opération sur 11 points	9,125
critères spécifiques de la fiche-action ciblée sur 6 points	3.375
TOTAL sur 33	24
ramené sur 20 points =	**15.48**
AVEC NOTE ELIMINATOIRE A 10/20	

La grille de sélection ayant servi au dépouillement, comportant le détail des notes attribuées par critères, sera fournie en annexe du présent compte rendu.

Décision : *Le comité de sélection décide d'attribuer la note de **15.48** sur 20 et décide en conséquence de rendre un **avis d'opportunité Favorable** sur le projet « Projet SALSA : Étude et restauration des Salins d'Hyères en tant que socio-écosystème lagunaire, suivi du peuplement juvéniles et du rôle de nurserie des Salins d'Hyères », porté par le GIS POSIDONIE et s'inscrivant dans la fiche action n°5. Cette dernière peut dès lors déposer un dossier de demande au titre du Programme Opérationnel du FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020, auprès du GALPA des Iles aux Calanques.*

Conformément à l'article 12, paragraphe 2 du règlement intérieur du comité de sélection, relatif aux décisions du comité de sélection, les avis d'opportunité et de sélection sont adressés aux porteurs de projet sous 15 jours.

3- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°3 : « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale

Mlle ARADAN présente le projet « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale et s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°3 « Favoriser la découverte de la pêche et de l'aquaculture ».

Le projet se construit autour de 4 objectifs : faire connaître le savoir-faire et les valeurs de la pêche aux petits métiers (bateaux, techniques de pêche, etc.), contribuer à donner une nouvelle dimension aux métiers de la pêche, en mettant en avant leur contribution à la richesse du patrimoine culturel du territoire, faire connaître les produits de la pêche et leur ancrage local et sensibiliser le public pour contribuer à une consommation éclairée des produits de la mer.

Plus concrètement, l'opération consiste à réaliser un guide comprenant différents itinéraires thématiques pour découvrir les multiples facettes de la pêche aux petits métiers, d'organiser un évènement de promotion de ce guide et plus généralement de la pêche aux petits métiers et de communiquer et valoriser ce guide dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Elle précise que le commencement de ce projet se fera à partir du juin 2018 et s'achèvera en décembre 2020.

Le plan de financement de la fiche projet prévoit un coût total éligible de 21 276 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif de ces études, du caractère innovant et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 8 510,50 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 8 510,50 € et l'autofinancement apporté par l'Atelier Bleu sera de 20 %, soit 4 255 €.

Elle précise que la référente projet étant actuellement en arrêt maladie, elle n'est joignable que par téléphone mais que cela risque de compliquer les échanges.

M. BINDEWALD demande sur quelle(s) prud'homie(s) se déroulera cette action.

Mlle ARADAN répond que le territoire concerné par cette action est le territoire du Parc national des Calanques, soit les communes de Marseille, Cassis et La Ciotat.

Mme HENISSART-SOUFFIR précise que M. Thierry GELLI 2ème Prud'homme de Marseille vient de découvrir le projet.

M. BONHOMME précise qu'ils vont vraisemblablement étendre cette action à d'autres territoires.

M. MOLINERO demande si ce projet de guide ne va pas faire doublon avec le livret du réseau mer, dans lequel tous les acteurs se sont beaucoup investis.

M. ULRICH trouve que la durée de réalisation de 2 ans prévue pour le travail paraît très longue.

M. BINDEWALD pense que le support papier n'est peut être plus le bon format a adopté et qu'il faudrait envisager également un support numérique.

M. HENISSART-SOUFFIR reprend en ajoutant que ce type de support n'est pas non plus forcément adapté notamment si on se positionne sur le côté durable.

Mlle ARADAN demande aux membres du comité de sélection s'il ne faudrait pas peut être envisager une présentation lors d'un prochain comité car il y a beaucoup d'interrogations par rapport à ce projet.

M. ULRICH demande aux membres pour quelles raisons le comité ne se prononcerait pas sur l'opportunité d'un tel projet comme pour le premier projet présenté en début de séance.

M. DUCHEMIN précise que pour le premier projet, la question de l'opportunité du projet ne portait pas sur le fond mais plus sur la forme, alors que dans le cas présent c'est plus un problème de pertinence sur le fond qui est soulevé par les membres du comité de sélection.

Mme DURAND propose que quand le porteur de projet n'assiste pas à la séance d'échanges, le comité de sélection ne se prononce pas sur le projet.

Mme HENISSART-SOUFFIR fait part aux membres du comité de sélection de l'avis qui avait été émis par M. GELLI en début de séance. En effet, il déplore que ce projet vise à la valorisation des zones de non pêche du Parc national des Calanques. De plus, l'absence de concertation avec les territoires mentionnés et donc les partenaires est pour lui rédhibitoire.

M. MOLINERO précise qu'en page 6 de la fiche projet à la partie « caractère pilote du projet », il est indiqué « le rôle de sentinelle de la mer des pêcheurs (création de zones de non-prélèvement….) » et que sur ce point les pêcheurs ne sont pas tous d'accord.

M. BONHOMME indique que c'est une question de lecture, selon lui il s'agirait plus de savoir ce qui se passe suite à la création d'une zone de non pêche.

M. MOLINERO demande aux membres du comité de sélection qui souhaite voter.

Après plusieurs échanges entre les membres du comité de sélection sur cette question, le comité propose une réécriture du projet en intégrant les remarques qui ont été faites en séance.

En conséquence, le comité de sélection décide de ne pas voter en opportunité sur le projet « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelieu Bleu – CPIE Côte Provençale, et de reporter ce vote à un prochain comité de sélection.

4- <u>Questions diverses :</u>

Mlle ARADAN, présente une proposition des dépenses relatives à la fiche-action n°8 liée à l'animation et au fonctionnement du GALPA des Iles aux Calanques pour 2018. La demande d'aide au titre du programme DLAL FEAMP qui sera transmise à l'organisme intermédiaire (Conseil Régional PACA) au titre de l'animation et du fonctionnement du GALPA 2018 sera donc d'un montant de 125 877,72 €

- 62 938,86 € au titre de l'aide européenne FEAMP
- 62 938,86 € au titre de l'aide publique Région

Par la suite, elle fait un point sur la coopération.

Lors du dernier séminaire FARNET (novembre 2017) un GALPA de Grèce a proposé un projet de coopération sur le thème « une recette-un territoire ». Le calendrier envisagé, si le projet présente un intérêt stratégique pour notre GALPA serait de 2018 à 2019.

Elle présente aux membres du comité de sélection l'appel à projets « Sustainable blue economy » du Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche. Cet appel bénéficie d'un budget total de 14,5 millions d'euros pour financer des projets dans quatre domaines :

- Projets de démonstration pour l'économie bleue,
- La réduction des déchets en mer,
- La mise en place de réseaux « bleus » en Méditerranée,
- La restauration des écosystèmes.

Sur le volet 1, des projets de démonstration pour tester, déployer et développer des technologies et services innovants en matière d'économie bleue seront financés avec un budget total de 8 millions d'euros. Ces projets contribueront à faciliter la commercialisation

de ces services ou technologies innovants. La date limite pour candidater est le 28 février 2018.

Sur le volet 2, les projets devront proposer des méthodologies et technologies concrètes pour réduire le volume et la nocivité des déchets marins provenant de sources maritimes, la surveillance et la quantification des déchets marins de sources maritimes et l'enlèvement et le recyclage, durable et économique, des déchets marins. Ce volet est ouvert jusqu'au 8 février 2018 et bénéficiera d'un budget de 2 millions d'euros.

Le volet 3 « réseaux bleus pour la Méditerranée », encourage le travail en réseau des acteurs de la Méditerranée pour soutenir la création d'emplois, l'innovation et l'entreprenariat dans l'économie bleue, ouvert jusqu'au 28 février 2018 pour un budget total de 3 millions d'euros.

Enfin, le volet 4 financera des actions conjointes pour la restauration des écosystèmes côtiers et marins dégradés en Méditerranée et présentant un fort potentiel en termes de services écosystémiques marins, ouvert jusqu'au 8 février 2018 avec un budget total de 1,5 millions d'euros.

Elle précise que, comme lors de la précédente session du comité de sélection, un compte rendu de ce comité de sélection sera diffusé auprès des membres du Comité de sélection.

Elle rappelle que les éventuels porteurs de projets peuvent contacter les chargés de missions GALPA de l'équipe du CRPMEM PACA à l'adresse suivante :

CRPMEM PACA

26 quai de Rive Neuve

13007 Marseille

04-91-56-78-33

contact.galica@orange.fr

Aucune des personnes présentes ne demandant la parole, la séance du Comité de sélection du GALPA des Iles aux Calanques est levée à 17h30.

Pièces jointes au Compte rendu :

- Feuille de présence
- Grilles de sélection des 2 projets
- Power Point de présentation
- Avis N°07/2017 du Comité de sélection
- Avis N°08/2017 du Comité de sélection